Fréjus, le 20 mai 2020

 Le Proviseur du Lycée Camus

 Aux

 Chefs d’établissements des Collèges

 Et Lycées du Bassin

**Objet : Procédure d’inscriptions**

 Dans le circonstances actuelles, les procédures d’inscriptions suite à l’affectation de vos élèves dans notre établissement seront les suivantes :

1. **Pour les élèves de Collège (affectés en Seconde Générale ou voie professionnelle) :**

 A l’issu des résultats d’affectation le 30 Juin et après avoir communiqué ces résultats à vos élèves et leur familles, merci de demander aux familles des élèves affectés :

* De procéder à la téléinscription sur Scolarité Services (afin que nous puissions récupérer sur la base élèves les élèves affectés)
* De procéder ensuite à l’inscription en ligne pour le Lycée Camus (les liens d’inscriptions se trouvent sur les notifications d’affectation ET sur le site du lycée)

Les inscriptions des élèves de Collège ne seront validées QUE lorsque ces 2 étapes auront été remplies

1. **Pour les élèves de lycée (affectés en filière technologique ou professionnelle) :**

A l’issu des résultats d’affectation et après avoir communiqué ces résultats à vos élèves et leur familles, merci de demander aux familles des élèves affectés :

* De procéder à l’inscription en ligne pour le Lycée Camus (les liens d’inscriptions se trouvent sur les notifications d’affectation ET sur le site du lycée)

**Les inscriptions au lycée Camus se feront EXCLUSIVEMENT EN LIGNE via un formulaire à remplir. Les documents administratifs peuvent être joints au formulaire.**

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles et élèves de votre établissement de ces mesures mises en place.

Le Proviseur J. Bacquet